



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 2 juin 2025 à 19h au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur l'annexe 5 du règlement de zonage no 364-2004, sur les distances séparatrices d'une résidence située au 944, rang Caron par rapport à un lieu d'élevage situé au 918, rang Caron, tel que figuré aux plans et qui concerne les odeurs agricoles.

La dérogation mineure vise à régulariser une situation existante puisqu'il s'agit de l'ancienne maison qui était à l'époque attachée à la ferme et pour laquelle un permis de construire avait été émis. L'autorisation signée de ladite propriétaire, a été obtenue en date du 25 mars dernier.

Cette dérogation vise à accepter une distance de 58 mètres de la ferme au lieu de 66 mètres tel que mentionné à l'annexe 5 du règlement de zonage 364-2004 (annexe jointe).

Identification du site concerné :

Propriété de Monsieur Régis Savard située au 944, rang Caron à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot n° 6 599 207 cadastre du Québec.
Propriété de Madame Myriam Lachance située au 918, rang Caron à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot n° 6 599 206 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leur question ou commentaire par courriel à l'adresse suivante : dq@ville.hebertville.qc.ca ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Lemay au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec) G8N 1S8.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 24^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 24 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier

